

# MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 11 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, et le douze février à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAUVOT Vincent, maire.

**Présents: AMAR E – CHAPUIS MC – CHARLOT M — MARTIN S – MOMBEL C – PASDELOUP S- GIRARD D**

**Excusé: MOREAU A – MIGNOT P**

**Secrétaire de séance : CHAPUIS MC**

### **LOGEMENT COMMUNAL 1 ROUTE DE MAGNY**

Après avoir pris connaissance du courrier de résiliation du bail au 28/02/2015 de Mr MENDES GOMES Augustino, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette demande et mandate Marie-Christine CHAPUIS pour faire l'état des lieux le 28/02/2015.

### **MAITRISE D'ŒUVRE- EURO INFRA**

Après avoir pris connaissance de la nouvelle proposition tarifaire pour la maîtrise d'œuvre en vue des travaux d'aménagement de la voirie «route de Dijon», le conseil municipal accepte le devis de 2 450€ HT et autorise le maire à signer ledit document.

### **TRAVAUX TRAVERSEE DU VILLAGE – DEMANDE SUBVENTION FCDT**

Après avoir pris connaissance du projet de réaménagement de la traversée du village, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant estimatif des travaux qui s'élève à 34 783.00€ HT pour le lot 1 et à 16 230.00 € HT pour le lot 2

Le conseil municipal

- **sollicite** le concours financier du Conseil Général de Côte d'Or dans le cadre du FCDT 2015 à hauteur de 50% du montant Hors taxe pour le lot n°1
- **confie** les travaux au SIVOM de Baigneux les Juifs
- **précise** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement sur le budget 2015 de la commune
- **demande** a bénéficier d'une autorisation de commencement des travaux pour ce lot
- **atteste** que les travaux portent sur les abords de la RD971
- **mandate** le Maire pour faire les démarches nécessaires.

### **TRAVAUX DANS LE BATIMENT DES ECOLES – DEMANDE SUBVENTION « VILLAGE COTE D'OR »**

Après avoir pris connaissance du projet de réaménagement concernant les anciennes salles de classe maternelles, salle d'activité et salle de motricité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant estimatif des travaux qui s'élève à 11 548.78 € HT (soit 13 858.56

TTC), mentionne que l'ensemble des dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune.

Le conseil municipal sollicite le concours financier du Conseil Général de Côte d'Or dans le cadre du dispositif « Village Côte D'Or », et s'engage à ne pas solliciter d'autre programme d'aide du Conseil général au titre de ce projet et atteste de la propriété communal du bien, objet du projet.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour faire l'ensemble des démarches nécessaires.

### **BAIL AVEC LA POSTE POUR TRI POSTAL**

Après avoir pris connaissance du projet de bail avec la Poste pour l'installation d'un tri postal dans l'ancien bâtiment des écoles (regroupant salle de motricité – sanitaires – garage – cour extérieure) et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le loyer mensuel à 650€ et 200€ de charges mensuelles, fixe le début du bail au 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le règlement du loyer et des charges se fera au début de chaque trimestre par virement à la trésorerie de Venarey les Laumes.

Le conseil municipal mandate le maire pour signer tous documents nécessaires.

Le Maire,  
Vincent CHAUVOT